

Barème Hors Classe

Notation (au 31/08/10)	Administrative (sur 40) + pédagogique (sur 60) CPE note sur 20 avec coefficient 2
Parcours de carrière (maximum 80 points)	Échelon détenu au 31/12/2010 - 5 pts par échelon du 7 ^{ème} au 11 ^{ème} si accès au grand choix ou au choix - 10 pts pour l'accès au 11 ^{ème} , quel que soit le mode d'accès - 10 pts par année d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon au 31/12/2010 (toute année commencée étant prise en compte comme une année complète) quel que soit le mode d'accès au 11 ^{ème} échelon (grand choix, choix, ancienneté ou reclassement consécutif à l'accès dans le corps)
Affectations dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières	Affectation ZEP- zone sensible- zone violence- EREA-CURE-IME-RAR Oui : 15 points Non : 0 point 5 ans <u>consécutifs</u> d'exercice au sein <u>du même établissement</u> . Joindre pièces justificatives.
Richesse et diversité du parcours professionnel (Ne concerne pas les CPE)	changement de discipline-reconversion PLP, bivalence, section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap Oui : 5 points Non : 0 point Joindre pièces justificatives.
Qualifications et compétences (Ne concerne pas les CPE)	bi-admissibilité à l'agrégation Oui : 10 points Non : 0 point
Bonification permettant de tenir compte de l'expérience et de l'investissement professionnels	<u>Avis du chef d'établissement</u> extrêmement favorable 30 points favorable 10 points très favorable 20 points défavorable 0 point <u>Avis des corps d'inspection</u> extrêmement favorable 30 points favorable 10 points très favorable 20 points défavorable 0 point

Avis du chef d'établissement et du corps d'inspection pourra se faire notamment sur les items suivants :

Corps d'inspection	<i>Certifiés ; PLP ; prof d'EPS</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la didactique de la discipline - Prise en compte des évolutions pédagogiques - Tutorat ou conseiller pédagogique potentiel (liste IUFM) - Production d'outils pédagogiques - Participation à l'élaboration de sujets d'examen ou de concours - Implication dans la VAE - Membre de jury d'examen - Fonction de chef de travaux - Participation à la formation continue des personnels (en tant que formateur ou stagiaire) - Implication dans des missions académiques
Chef d'établissement		<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'élaboration et l'implication dans le projet de l'établissement - Dans l'animation et la coordination des équipes (coordonnateurs de discipline) - Dans la participation aux différentes instances pédagogiques et éducatives - Dans l'accueil et le dialogue avec les familles - Dans le remplacement dans l'EPL - dans la prise en charge de classes difficiles (SEGPA, FLE, enfants migrants...) - dans des fonctions "personne ressource" TICE
Chef d'établissement et corps d'inspection CPE	<i>CPE</i>	<p><u>postes successifs et expériences particulières</u> : internat, classes à profil-intégration (SEGPA, UPI) classe relais EPLE multi-sites, lycées, LP et collèges ZEP, zones rurales isolées, centre ville</p> <p><u>qualification et compétences</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • base minimale pour un fonctionnement équilibré : respect et traitement de la base réglementaire concernant la vie des élèves et de la communauté éducative, organisation du service "vie scolaire" par postes de travail et objectifs ciblés, formation à la vie de citoyenne et à la responsabilité • aspects qualitatifs : implication directe et personnelle dans l'accompagnement et le suivi individuel des élèves ; collaboration avec les professeurs principaux et les autres personnels des la communauté éducative, contribution au bon fonctionnement général de l'établissement • services particulièrement efficaces et diversifiés : contribution à l'élaboration du projet d'établissement et mise en œuvre du projet de l'EPL, implication dans les dispositifs d'aide et de soutien, contribution à l'animation et à la formation, tuteur ou formateur potentiels, contribution aux concours et examens nationaux